



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président rappelle que ce recrutement s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des services du SIVOM de Bourganeuf – Royère et de la Communauté de Communes.

Le Président rappelle que depuis le 01 mars 2005, un rédacteur territorial a été recruté pour effectuer les travaux de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité, d'accueil et de rédaction d'actes juridiques.

Cet agent a obtenu l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne le 25 mars 2011, liste d'aptitude établie par arrêté du 29.03.2011, conformément à l'article 39 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu de la qualité du travail accompli et devant la nécessité pour la Communauté de Communes de se doter d'un service dédié aux marchés publics et à l'analyse budgétaire, le Président propose la création d'un emploi d'attaché territorial.

Ce dernier assurera en particulier des tâches de gestion administrative et comptables des marchés publics, d'élaboration et de suivi de budgets et d'analyse fiscale. En outre, il pourra contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'actions en lien avec le cadre d'exercice des compétences de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de créer un poste d'attaché territorial dans la spécialité administration générale
- De fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2012

Le Conseil Communautaire autorise le Président :

- A effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse
- A nommer l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi de rédacteur territorial après inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial
- A signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD